

Le prêt d'usage

Par **Mathilde**, le **16/11/2013** à **22:06**

Bonjour, j'aimerais avoir un renseignement:

Il s'agit d'une restitution d'oeuvre d'art. (Prêt d'usage)

Quels sont les sanctions juridiques, lorsqu'on prête une oeuvre d'art authentique à une personne, et que celle-ci, lors de la restitution, nous trompe en nous rendant **UNE COPIE** de de l'oeuvre authentique prêté ?

Merci d'avance à tout ceux qui pourront me renseigner.